Construction territoriale et dynamiques productives

par Gabriel Colletis, Jean-Pierre Gilly, Isabelle Leroux, Bernard Pecqueur, Jacques Perrat, Frédéric Rychen, et Jean-Benoît Zimmermann

Dans le contexte économique actuel, la question du rapport de l'entreprise à son espace physique d'implantation est clairement posée, avec des enjeux humains forts en termes de chômage et d'emploi, de reconversion et de dynamiques de développement. La pérennité d'une implantation industrielle en un lieu tient à de multiples raisons qui ne se ramènent pas seulement à des considérations de coûts liés en partie aux effets de la distance. L'entreprise utilise sur place des ressources multiples en qualifications, relations informelles, technologies diffuses, etc. Ces ressources ne sont pas présentes partout de la même façon. Ainsi, les territoires d'implantation des firmes présentent une offre diversifiée de ressources.

La tendance dominante des stratégies territoriales, au cours de ces dernières années, a été celle d'une mise en oeuvre de politiques d'attractivité, tant au niveau national qu'au plan local, visant à capter les flux d'investissement d'entreprises industrielles en quête de sites d'implantation. Il s'agit ici d'une pratique de fait générée par une situation dans laquelle les collectivités locales se sentent de plus en plus investies d'une responsabilité de croissance économique. Par conséquent, sans en avoir toujours les moyens conceptuels, elles se voient attribuer une fonction de captation et d'accueil des investissements.

Dès lors, la compétition féroce dans laquelle se lancent les sites candidats à l'accueil d'une entreprise ou d'un établissement, tend à laisser de côté des préoccupations de développement économique durable sur des bases endogènes. Une telle logique endosse un objectif de compétitivité qui valorise le modèle de la firme "footloose" et entraîne un recours croissant à des politiques d'aides de toutes origines.

De tels comportements se fondent sur une analyse en termes d'allocation de ressources qui réduit le territoire à une dotation de facteurs et, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs, suppose l'existence d'un "marché des territoires". Dans cette perspective particulière de concurrence spatiale, les économistes ont davantage cherché à expliquer la localisation optimale des activités productives et marchandes qu'essayé de comprendre les dynamiques internes de construction des avantages comparatifs. Tout s'est passé comme si, en analyse économique, l'avantage lié à l'agglomération des activités était évident, la seule question méritant d'être posée étant celle du lieu de cette agglomération. Un tel défaut d'analyse peut s'expliquer peut-être par une attention quasi-exclusive des économistes à la question des coûts directs.

Une approche alternative, qui est celle que nous adoptons ici, consiste à envisager les dynamiques de construction de ressources qui génèrent les avantages des territoires. L'offre de ressources ne saurait être réduite à une disponibilité en facteurs standardisés de production (main d'oeuvre, infrastructures, offre foncière, etc.) caractérisée par un système de prix relatifs. Cette offre sera considérée ici comme un potentiel de ressources construites par les acteurs locaux, à travers des processus d'innovation et d'apprentissage (Kirat & Lung, 1997).

A ce titre, il paraît légitime de s'intéresser aux fondements des dynamiques de construction de ressources qui, par delà les questions de dotations factorielles, tendent à constituer le facteur majeur de différenciation des territoires. Plus encore, les territoires se construisent sous l'impulsion de jeux d'acteurs en leur sein et à l'articulation avec des logiques de firmes et des logiques industrielles. Ainsi il nous a semblé fondamental de construire notre démarche sur l'analyse des comportements de ces acteurs, de la nature des proximités sur lesquelles ils s'appuient et des modes de gouvernance territoriale qu'ils tendent à mettre en place.

L'objet de cet article est de présenter le cadre général d'une problématique récemment développée au cours d'une étude réalisée pour le Commissariat Général du Plan¹. Cette étude a comporté un ensemble de sept analyses de terrain qui ont joué un rôle d'affinement et de test pour la construction de notre approche². Nous nous situons d'emblée dans un courant de pensée qui est celui de l'économie de proximités (RERU, 1993), dont les développements récents ont montré combien l'analyse du développement territorial, affranchie du préjugé localiste, s'intégrait parfaitement dans une problématique de dynamique industrielle.

Dans une première section, nous nous appuierons sur la notion plurielle de proximité pour donner corps à une typologie des modes de développement local qui constitue le cœur analytique de notre propos. Sur ces bases, nous étudierons la question des dynamiques de passage d'un mode à un autre, c'est à dire les dynamiques de construction et de déconstruction territoriales.

Dans la deuxième section, ensuite, nous reprendrons la notion de gouvernance, présente dans de nombreux travaux contemporains (Kooiman, 1993) et nous nous efforcerons de montrer sa pertinence au plan territorial. Nous dégagerons alors une typologie analytique des modes de gouvernance territoriale qui devra nous permettre de mieux caractériser les jeux d'acteurs.

¹ "Construction territoriale et dynamiques productives", Rapport final, Décembre 1998, sous la coordination de Jean-Benoît Zimmermann, Convention d'Etudes N°18/1997 du Commissariat Général du Plan

² Il s'agit des cas suivants: 1.le technopôle de Lyon-Gerland; 2.le pôle spatial toulousain; 3.le tissu micro-électronique dans l'Aire Métropolitaine Marseillaise; 4.le tissu micro-électronique grenoblois; 5.le bassin transfrontalier de Longwy; 6.le site industriel gazier de Lacq; 7.la "Plastics Vallée" à Oyonnax.

Enfin, dans une troisième section nous tirerons une série d'enseignements relatifs au positionnement des différents modes de développement local et de leurs dynamiques, dans l'optique d'une stratégie de construction territoriale.

1. Dynamique productive et proximité : Agglomération - Spécialisation - Spécification

Les qualificatifs d'agglomération, de spécialisation et de spécification s'appliquent à un territoire appréhendé comme pertinent, soit du fait de la cohérence du tissu économique et des actions de ses différentes composantes, soit du fait de l'appartenance à un territoire administratif dont les limites ont une signification forte pour les personnes et les activités qui y résident.

L'appréhension de ces trois modalités de développement des territoires repose sur une conception plurielle de la notion de proximité. Celle-ci, en effet, se décline selon :

- (i) une proximité géographique qui traite de la séparation dans l'espace. Elle fait référence à la notion d'espace géonomique, au sens de Perroux : renvoyant largement à la localisation des entreprises, elle intègre la dimension sociale des mécanismes économiques. Elle ne saurait être réduite à une simple métrique, mais doit être appréhendée comme un véritable construit social où le temps joue un rôle primordial.
- (ii) une proximité organisationnelle qui concerne les interactions entre acteurs (individuels et collectifs), à l'intérieur des ou entre les organisations (et les institutions formelles) reposant sur un cadre cognitif commun. Elle lie des acteurs participant à une activité finalisée et appartenant à un même espace de rapports : un groupe et ses filiales, l'Etat et des collectivités territoriales, des fédérations syndicales nationales et locales, ou un réseau d'acteurs.
- (iii) une proximité institutionnelle qui repose, quant à elle, sur l'adhésion des acteurs à un espace commun de représentations, de règles d'action et de modèles de pensée et d'action orientant les comportements collectifs. Cette proximité institutionnelle, plus ou moins forte, influe sur la mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs, et par conséquent sur l'émergence de régularités de coordinations productives localisées.

Trois modes de développement territorial doivent être distingués : l'agglomération, la spécialisation et la spécification, dans lesquels les trois déclinaisons de la proximité sont présentes à des titres et des degrés variés. L'agglomération renvoie plutôt à la notion de proximité géographique. La spécialisation est fondée sur une conjonction des proximités

géographique et organisationnelle. Quant à la spécification, elle correspond à une articulation forte des trois types de proximité, géographique, organisationnelle et institutionnelle.

1.1. L'Agglomération

Le processus d'agglomération se fonde sur une concentration spatiale d'activités économiques hétérogènes, ne présentant pas a priori de complémentarités. Les économies externes aux entreprises, liées à des économies d'échelle dans le partage de certaines ressources, jouent un rôle important dans cette concentration des activités économiques. Il s'agit ici principalement d'"externalités pécuniaires" relatives à la concentration des activités et des personnes et qui se répercutent directement en termes de prix des facteurs de production. La particularité du processus d'agglomération est qu'il produit des effets externes qui ne répondent pas à une logique industrielle forte ou qui ne dépendent pas d'un mode de coordination spécifique entre les différents agents. Le processus d'agglomération peut être auto-entretenu ou peut relever de politiques publiques. Ces politiques publiques se fondent principalement sur des incitations financières à la localisation ou des actions d'aménagement (zones d'activités) et ne s'intègrent pas dans une logique de construction d'un tissu économique structuré a priori. Il s'agit d'actions ponctuelles dans un contexte de concurrence territoriale qui ne répondent pas à un schéma de développement du territoire établi mais qui contribuent à une juxtaposition d'activités censée favoriser l'émergence d'effets externes.

Le processus d'agglomération peut s'accroître ou s'arrêter en fonction de l'importance des bénéfices engendrés par la concentration, en regard des inconvénients présents sur le territoire considéré (congestion, pollution, coûts publics induits, ...). De la même manière qu'il peut être l'objet de politiques d'incitation, il peut aussi être visé par des mesures contre-incitatives: taxations, réglementations (bruit, pollution, POS³ ...), soit qu'il s'agisse d'en limiter l'ampleur, soit qu'il s'agisse de canaliser le processus de développement vers une autre logique territoriale. La taille économique "optimale" du territoire résulte du jeu des forces du marché et de leurs conséquences sur le comportement des acteurs. Elle n'est, par ailleurs, "optimale" qu'en référence à un point de vue donné de l'action publique, lequel est, par essence, composite (emploi, fiscalité, préservation d'une identité locale ...) et peut se trouver au confluent des approches, le cas échéant contradictoires ou conflictuelles, des divers niveaux institutionnels ayant autorité sur le territoire en cause. Il n'est donc pas possible de résumer l'évolution du tissu économique local à un mode de coordination émergeant ou établi entre les acteurs publics et privés. Les décisions des agents productifs sont principalement guidées par leurs propres intérêts et si un minimum de règles sont nécessaires, ils se contentent généralement d'y adhérer et ne sont pas des agents actifs d'une construction institutionnelle.

٠

³ Plan d'Occupation des Sols

1.2. La Spécialisation

Le processus de spécialisation se fonde sur une structure organisationnelle forte du tissu économique dominée par une activité industrielle ou un produit. Le terme de spécialisation a une double signification. D'une part le processus par lequel le tissu économique se structure est fondé sur une logique industrielle, d'autre part la particularité du tissu est établie en favorisant l'émergence, la concentration géographique d'activités qui sont liées par leurs caractéristiques productives, organisationnelles et/ou de marché. Dans ce processus, plus que les externalités pécuniaires, ce sont les perspectives d' "externalités technologiques" liées à la proximité qui favorisent une agglomération et une cohérence de ces activités, desquelles elles émanent. Ce type particulier de structuration du tissu économique local peut résulter aussi bien d'une volonté privée que d'une volonté publique. Les liens industriels, la présence de ressources ou d'actifs spécifiques, le type de concurrence, peuvent favoriser une concentration des entreprises appartenant à la même activité ou produisant les mêmes produits. Cette concentration particulière peut résulter aussi d'une stratégie publique d'attraction et de différenciation du territoire. En engageant des actions de marketing territorial différenciées, les collectivités locales peuvent essayer de créer un pôle d'excellence dans certains domaines de l'activité industrielle afin d'atteindre une masse critique qui renforcera leur position dans les processus de concurrence territoriale. Le processus de spécialisation est aussi un moyen pour une collectivité d'engendrer sur son territoire la formation d'actifs spécifiques et de diminuer la mobilité des entreprises.

Par rapport à la simple agglomération où le développement économique était déterminé *essentiellement* par le jeu des intérêts individuels, la spécialisation met en œuvre des processus de coordination entre les agents économiques. Ces interdépendances entre les activités économiques autour d'une spécialité créent un "bien public " qui lie les stratégies de chacun. En d'autres termes, une entreprise donnée, localisée sur le territoire, se trouve en situation de s'appuyer sur ces complémentarités (proximité géographique), en vue de s'engager dans des activités qui n'auraient pas pu être accessibles pour elle, prise isolément, ou qui auraient nécessité de rechercher les conditions du bénéfice de ces mêmes complémentarités sur un plan extra-territorial (proximité organisationnelle). Il y a donc élargissement des combinaisons productives accessibles sur une base territoriale et par là de la gamme des problèmes productifs susceptibles d'être résolus sur cette base.

L'évolution du tissu économique local peut résulter d'un acteur moteur qui influence les décisions des autres entreprises ou d'un mode d'organisation particulier entre différents agents. La différence avec le processus d'agglomération résulte dans l'existence d'une proximité organisationnelle forte, effective au plan territorial (proximité géographique et proximité organisationnelle), qui est à la source du développement économique du territoire. Le

,

⁴ Si les externalités pécuniaires ont des répercussions sur les coûts de production, c'est directement par le biais des prix relatifs des facteurs; en revanche, les externalités technologiques ont pour effet d'entraîner une modification dans la fonction de production elle-même, c'est à dire qu'elles engendrent une modification des conditions de la production et ont des répercussions aussi bien sur les coûts de la production, que sur la qualité ou sur la gamme des productions possibles.

processus de spécialisation d'un territoire, bien qu'il s'appuie sur une proximité organisationnelle, interne au territoire, marque aussi une dépendance externe forte par rapport à l'évolution globale de l'activité ou du produit considéré. Cette vulnérabilité potentielle du territoire face à une évolution défavorable des marchés ou de la conjoncture, n'est pas présente aussi explicitement dans le processus d'agglomération. Celui-ci concentre spatialement des agents économiques dont les activités sont variées et sans rapports directs ; l'évolution du contexte économique général, relatif à une activité, ne touche qu'une minorité d'agents; la mise en difficulté d'un agent n'a que peu de répercussions sur l'activité des autres agents. La spécialisation, quant à elle, montre en revanche un certain degré d'irréversibilité des engagements des agents dans la construction de certains actifs.

1.3. La Spécification

Le processus de spécification caractérise un territoire qui dispose d'un mode de coordination entre les agents économiques qui, outre les effets de proximité organisationnelle, permette une flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences sans faire éclater le contexte territorial. D'une façon différente des processus d'agglomération et de spécialisation, le processus de spécification repose sur l'existence de structures, privées et/ou publiques, aptes à internaliser certains effets externes déterminant le développement du tissu économique local (Perrat, 1997). Il s'agit ici d'une capacité créatrice du tissu qui, en organisant une souplesse de combinaison de ses ressources et actifs, dispose de moyens de mettre en œuvre des stratégies collectives susceptibles d'infléchir le devenir économique du territoire.

La spécification s'apprécie surtout dans la capacité d'évolution du tissu économique local face à un problème productif donné. Cette évolution est le fruit de coordinations à l'intérieur du territoire qui mobilisent aussi bien des acteurs privés que publics, des agents économiques ou institutionnels. Par le concept de spécification, nous voulons cerner la capacité du territoire à identifier de nouvelles potentialités de développement et à organiser ou réorganiser le déploiement de ses ressources et de ses actifs afin d'y parvenir. On se place cette fois dans une perspective dynamique, dans la mesure où le problème n'est plus celui de la pérennité d'une combinaison productive durable, mais celui de la capacité du tissu territorial à rebondir sur de nouveaux problèmes productifs.

Cette perspective pose en réalité deux grands types de problèmes qui tiennent, d'une part, au caractère plus ou moins redéployable des ressources susceptibles d'être mobilisées, d'autre part à la capacité de générer de nouvelles configurations productives au plan territorial.

En premier lieu, le redéploiement des ressources, dans un contexte distinct de celui d'origine, procède de deux questions interdépendantes. Il y a lieu d'insister tout d'abord sur l'importance du caractère combinatoire de l'intégration de ressources, au sein d'un système productif. Un système productif est en effet constitué à partir de l'intégration d'un certain nombre de ressources (technologiques, productives, commerciales et plus généralement de compétences),

au sein d'une architecture organisationnelle. La nature combinatoire de cette intégration traduit la façon dont chacune des ressources en cause peut ou non être mise en oeuvre indépendamment des autres ou, au contraire, conditionnellement à telle ou telle autre. La capacité à utiliser une ressource donnée dans le cadre d'un nouvel agencement organisationnel est par conséquent étroitement dépendante de cette particularité (Zimmermann, 1998). Ensuite, la question de la spécificité des ressources, conditionne celle de leur redéploiement. Dans un contexte de spécialisation, une ressource spécifique est dédiée à un usage unique; aucun redéploiement n'est par conséquent possible. L'organisation productive du territoire s'accompagne d'une forme de rigidification, à travers des relations fonctionnelles et organiques entre acteurs en vue d'une efficacité commune dans la production d'un bien ou d'un ensemble de biens. Dans un contexte de spécification, au contraire, une ressource spécifique, peut être redéployable dans un autre contexte productif. Elle n'est cependant pas redéployable à l'identique et sa valeur d'usage est différente de celle relative au contexte initial. Son redéploiement reste contraint de sorte que tout contexte productif n'est pas envisageable, ce qui limite sa transférabilité et par là même spécifie le territoire qui reste, sous certaines conditions, le cadre le plus approprié de ce redéploiement.

En second lieu, le processus de spécification suppose une flexibilité organisationnelle du tissu économique local qui permette de reconfigurer les positions relatives des acteurs afin d'assurer la "plasticité" du territoire. Il s'appuie par conséquent sur le potentiel de relations entre les différents acteurs, en vue de formuler et traiter des problèmes productifs nouveaux, inédits. Ceci pose en particulier un problème de coordination des agents qui suppose à la fois l'existence d'un maillage interne du tissu (mise en relation), le dynamisme innovateur d'acteurs clefs susceptibles de proposer des problèmes productifs inédits et la présomption, pour ces acteurs, de l'existence, à l'échelle territoriale, des compétences nécessaires à sa formulation et à sa résolution (Colletis & Pecqueur, 1993). Cette dernière tire le plus souvent sa force d'expériences antérieures de coordination réussies qui fondent une connaissance réciproque et une confiance entre acteurs. Plus généralement, le processus de spécification s'appuie par conséquent sur une densité institutionnelle forte, au plan territorial, qui autorise l'émergence de tels dispositifs de coordination et favorise leur bon fonctionnement.

1.4. L'Analyse dynamique du territoire

Un même territoire peut être caractérisé aux différents moments de son histoire par une succession de ces différents processus d'agglomération, de spécialisation et de spécification, et le passage de l'un à l'autre permet de cerner ce qu'on peut appeler la "trajectoire" de ce territoire.

Ces trajectoires sont multiples. Bien qu'il n'y ait pas lieu de poser a priori une supériorité d'une forme sur une autre, le passage d'un mode de développement à un autre a une signification économique particulière. D'une manière générale, la construction territoriale tend à gagner en cohérence statique, puis dynamique, dans le passage d'un processus d'agglomération à un processus de spécialisation, puis de spécification.

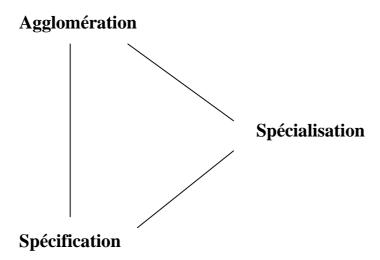


Figure 1: dynamique du territoire

- Trajectoires de construction territoriale

Agglomération ® Spécialisation: Le passage de l'agglomération à la spécialisation peut s'opérer de deux manières. Le territoire peut se spécialiser en attirant des entreprises ayant des caractéristiques similaires (activité, produit). Cette attraction peut provenir de la révélation d'une ressource ou d'un actif spécifique au territoire ou peut résulter d'une politique publique de marketing territorial.

Spécialisation ® Spécification: Le passage d'un mode de développement basé sur la spécialisation à un mode de développement basé sur la spécification s'effectue par une diversification maîtrisée des activités présentes sur le territoire, qui naît d'une volonté de redéploiement des ressources et des actifs spécifiques de la part des acteurs. Elle s'accompagne de l'émergence et de la mise en place de structures de coordination adéquates: clubs, réseaux,

Agglomération ® Spécification: Le passage de la simple agglomération à la spécification met en jeu deux processus de coordination au niveau local. En premier lieu, tout en préservant la diversité des activités, il s'agit d'utiliser les complémentarités pouvant exister entre elles dans un mode d'organisation de la production. En second lieu, il s'agit de valoriser aussi la diversité des activités pour entretenir des structures qui permettent une flexibilité des choix individuels

autour d'un capital spécifique au territoire. Il s'agit ici de construire une proximité institutionnelle afin de permettre un redéploiement de certaines ressources et savoir faire.

Notons néanmoins que le passage direct agglomération \rightarrow spécification est assez rare, car il suppose une certaine cohérence dans la diversification, qui se fait rarement de façon spontanée à ce stade. Il en résulte en général un certain nombre d'étapes intermédiaires organisées autour de spécialisations ponctuelles, sortes de "routines organisationnelles", qui jouent le rôle d'axes structurants de l'édifice en construction. Ces spécialisations permettent de révéler des axes porteurs pour le développement territorial en les mettant à l'épreuve de la production, de la concurrence et du marché.

- Trajectoires de destructuration territoriale

Spécification ® Spécialisation: Le passage d'un mode de développement basé sur la spécialisation vers un mode de développement basé sur la spécialisation se caractérise par la perte de la proximité institutionnelle et de la diversité des activités. Ce passage résulte d'une disparition ou perte d'efficacité des structures institutionnelles de coordination entre les acteurs privés et publics, soit du fait d'un manque de dynamisme économique, soit du fait de la prédominance d'une activité ou d'un produit sur le territoire. Ce mécanisme de destruction du territoire s'opère par la disparition d'unités productives et par l'apparition d'un mode d'organisation de la production fondé sur une activité ou un produit. Passant d'une cohérence dynamique à une cohérence statique, on peut dire que la combinatoire productive tend à se figer sur une configuration particulière.

Spécialisation -> Agglomération: Le passage de la spécialisation à l'agglomération est principalement marqué par la crise de l'activité ou du produit qui imposait jusqu'alors son empreinte sur le tissu économique local. Cette crise peut être interne au tissu économique ou peut provenir d'un choc exogène. Elle marque le passage vers un comportement individualisé des différents acteurs face à la crise et à la disparition d'une organisation commune. Le tissu économique reste toutefois capable de fournir des opportunités économiques, donc d'une certaine attractivité.

Spécification -> Agglomération: Le passage de la spécification à l'agglomération est principalement du à une modification de l'intensité des coordinations entre les agents présents sur un territoire et peut ne pas concerner la composition du tissu économique local. Ce mode de destruction territoriale marque la perte d'une proximité organisationnelle et institutionnelle. Ce mouvement de destruction peut être provoqué par une crise économique majeure qui affecte une grande partie des activités, diminuant ainsi les ressources économiques pouvant être consacrées à l'établissement de processus de coordination. La cohérence éclate, laissant les agents isolés reprendre des activités et des trajectoires séparées. Le maintien d'externalités pécuniaires reste le seul argument qui peut fonder une stratégie de maintien sur place de l'entreprise individuelle.

2 - Gouvernance territoriale et dynamique institutionnelle des territoires

Les trois formes de développement économique présentées ci-dessus requièrent des modalités de coordination entre les acteurs d'une complexité croissante, depuis l'agglomération (coordination par les prix) jusqu'à la spécification (coordination par les prix et coordination hors marché : externalités technologiques, relations de coopération basées sur la confiance...).

Constater cette pluralité des modalités de coordination, c'est reconnaître le rôle essentiel et variable des institutions définies au sens de North comme "règles du jeu", qui participent à orienter les comportements collectifs des acteurs. Ces règles du jeu sont significatives d'une proximité institutionnelle entre ces derniers, qui permet de révéler et d'activer le potentiel productif dont sont collectivement porteurs les agents productifs géographiquement et organisationnellement proches. Dans cette approche, le territoire peut être défini comme un processus, toujours singulier, de recouvrement-articulation entre les trois formes de proximité. Il se caractérise ainsi par l'émergence de régularités de coordination productives localisées. La gouvernance territoriale, précisément, caractérise les mécanismes de production de ces régularités : elle sera définie comme le processus institutionnel-organisationnel de construction d'une mise en compatibilité de différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches. Ce processus, par essence dynamique, vise à la formulation et/ou à la résolution d'un (ou de)problème(s) productif(s) éventuellement inédit(s) (Gilly et Leroux, 1997; Gilly et Pecqueur, 1998).

2.1. Gouvernance territoriale et tensions local-global

La mise en compatibilité qui caractérise la gouvernance territoriale suppose la mise en cohérence, toujours partielle et provisoire (du fait des rapports de force et des conflits qui les divisent et les opposent), de compromis entre acteurs (économiques, institutionnels voire politiques). Ces derniers se nouent :

- d'une part, entre les acteurs économiques (et technico-scientifiques) et entre ces derniers et les acteurs institutionnels sociaux, et politiques. En cela, notre conception de la gouvernance territoriale relève à la fois de la dimension stratégique et de la dimension institutionnelle (règles du jeu).

- d'autre part, entre la dimension locale et la dimension globale (nationale voire mondiale) à travers les médiations réalisées par des acteurs (aussi bien institutionnels qu'industriels) à la fois ancrés dans le territoire et présents sur la scène économique et institutionnelle globale (par exemple, les établissements de grands groupes).

Une telle conception des relations local-global s'inscrit dans une perspective non déterministe. L'action collective localisée ne s'opère pas en effet dans un vide socio-économique, mais se trouve enchâssée dans des structures économiques et des institutions sociales, historiquement construites. Cependant, les acteurs ont toujours une marge de manoeuvre qui peut les amener, en situation d'incertitude voire de crise, à transformer collectivement les structures existantes au niveau global. Celles-ci recouvrent aussi bien les formes d'organisation industrielle que les formes institutionnelles. Cette approche amène à concevoir le territoire comme un espace socio-économique où s'articulent et se régulent, de manière dynamique, formes structurelles (héritées du passé) et action collective d'agents situés⁵ (anticipant le futur) dans la résolution d'un problème productif.

Cette dépendance, réciproque et, parfois conflictuelle, du local et du global est certainement l'élément le plus structurant de la dynamique des territoires et résulte essentiellement du double registre d'action (à la fois local et global) qui caractérise de manière croissante les agents économiques et institutionnels. La gouvernance territoriale, telle que nous l'avons définie, repose donc simultanément sur un ensemble de compromis local-global articulant les formes institutionnelles et productives du territoire et les formes institutionnelles et productives globales.

_

 $^{^{\}rm 5}$ en ce sens qu'ils sont à la fois présents au plan local et actifs au plan global.

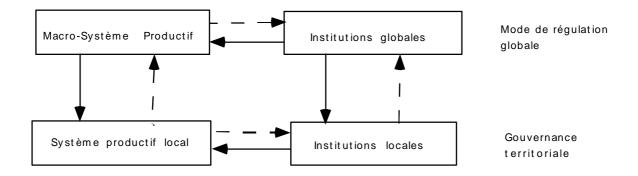


Figure 2 : Gouvernance territoriale et Régulation globale

Ce processus d'articulation présente deux caractéristiques essentielles :

- il présente un caractère évident de variabilité dans l'espace et dans le temps : chaque territoire est singulier comme l'est son mode de gouvernance. Le processus d'articulation est ainsi marqué par des moments de "rapprochement" ou "d'éloignement" entre modalités locales et modalités globales de résolution d'un problème productif ;
- il est structuré par des acteurs clés et/ou acteurs dominants : groupe industriel, syndicat, Etat,... Ceux-ci peuvent être repérés comme les acteurs qui, par leurs actions, vont caractériser la gouvernance territoriale dans les termes explicités ci-dessus. L'acteur clef est repéré comme un facteur déclenchant de la dynamique institutionnelle d'un territoire. Il est l'acteur majeur dans l'émergence de compromis territoriaux. L'acteur dominant est un acteur clé qui impose son propre mode de coordination (en fonction de ses objectifs propres).

2.2. Un contenu opérationnel pour la notion de gouvernance territoriale.

Nous définirons cinq composantes de la gouvernance territoriale (Gillet et Wallet, 1998), homologues aux *formes institutionnelles* de la théorie de la régulation (Boyer & Saillard, 1995), qui permettent de rendre cette notion plus opérationnelle.

(i) *la relation salariale locale* dont différentes formes peuvent être repérées en fonction des logiques productives qui structurent le système productif local. Cette composante prend en compte, au niveau de l'espace économique local, l'organisation du travail, le statut des salariés, la fixation des salaires, la gestion de la main-d'oeuvre, la politique de recrutement, le système

de formation... Elle est un facteur essentiel et discriminant de caractérisation des différents types d'espaces productifs locaux et de leurs dynamiques : les modalités du rapport salarial ne sont évidemment pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un district industriel, d'un espace fordiste, ou encore d'un technopôle.

- (ii) le mode de coordination entre entreprises, et entre entreprises et centres de recherche, selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs ou, au contraire qu'il relève davantage de relations de partenariat. L'organisation des rapports entre entreprises qui peut être plus ou moins hiérarchisée (dépendance d'établissements à l'égard de leurs société-mères, rapport de sous-traitance, organisation en réseau local,...) et plus ou moins conflictuelle (concurrence vs partenariat), permettant d'établir des distinctions entre les idéaux-types d'espaces locaux (système productif local, district industriel, système local d'innovation,...). Cette composante de la gouvernance locale accorde une place importante aux formes de coordination hors marché qui caractérisent notamment les rapports entre science et industrie dans les processus d'innovation technologique.
- (iii) le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics qui doit être appréhendé sous le double aspect qualitatif et quantitatif. Au-delà des spécificités attachées aux particularismes nationaux, par exemple en matière de décentralisation, le rôle des acteurs publics diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamisme propre et de leur cohérence d'ensemble. Ceci est d'autant plus vrai que le pouvoir de coercition des acteurs publics locaux est moins fort que celui des acteurs centraux. Ainsi, la place de l'Etat dans la coordination sera imposée de manière moins normative aux acteurs locaux ; elle sera davantage l'objet d'une négociation locale dans laquelle les acteurs locaux (privés, privés collectifs et parfois ssyndicaux) pourront influencer la construction de compromis.
- (iv) le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail, dans un contexte de concurrence/coopération territoriale qui traverse d'ailleurs les frontières nationales. On se situe en effet dans une perspective d'articulation et de comparaison de cet espace avec d'autres espaces locaux. Ce positionnement peut notamment être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et génériques qui permettent de définir le degré d'autonomie/dépendance de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales. La capacité d'un espace productif local à générer un ensemble cohérent de ressources

spécifiques sera une composante centrale de son attractivité et de son positionnement concurrentiel. Cette propriété renvoie notamment aux analyses en terme d'ancrage territorial et de nomadisme des entreprises.

(v) le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière, dont les différentes expressions déterminent largement le devenir du système productif local. Par exemple, si le taux de change est défini dans le cadre d'un espace pertinent plus vaste que celui du territoire, il n'en demeure pas moins que les variations de celui-ci affectent inégalement le(s) territoire(s) selon que la compétitivité de ces derniers est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétences. Une appréciation monétaire affecte négativement la logique d'attractivité et incite certains territoires à s'orienter vers une logique de territorialisation (compétences). Si les taux d'intérêt obéissent à des logiques de détermination dépassant généralement le cadre des Etats nationaux (globalisation financière), il n'en reste pas moins qu'il existe des mécanismes de collecte/redistribution de l'épargne locale, voire du capital-risque. Ces mécanismes, lorsqu'ils se produisent, sont de nature à conforter des logiques de développement plus autonomes, levant en partie la contrainte (ex-ante) de financement des activités.

2.3. Vers une typologie des gouvernances territoriales

La nature de la gouvernance territoriale renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux de régulation au sein desquels des acteurs - clefs jouent un rôle fondamental.

L'observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance territoriale, en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs assignés et des modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produites :

- gouvernance privée : ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Il en est ainsi de la firme motrice, par exemple l'établissement d'un grand groupe, qui structure l'espace productif local.

- gouvernance privée collective : dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impluse une coordination de leurs stratégies. On trouve dans ce cas les Chambres de Commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés.

- gouvernance publique: les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter-collectivités (SIVOM, districts, syndicats d'aménagement...), mais aussi les centres de recherche publique, les CRITT,...

- *gouvernance mixte* : dans la réalité, rares sont les situations pures ; on trouve le plus souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou plutôt privée) avec un dosage spécifique et variable.

3. Dynamiques de développement local

3.1. La caractérisation du mode de développement (Agglomération vs Spécialisation vs Spécialisation) interroge, en premier lieu, sur la nature du ou des problèmes productifs en cause et, plus précisément, sur le caractère privé ou public des acteurs-clefs donc, par conséquent, sur le type de gouvernance associée.

Dans le cas de l'agglomération, le processus de concentration spatiale d'activités peut être d'origine aussi bien publique (marketing territorial, zone d'activité, ...) que privée (essaimage de Thomson Composants dans les Bouches-du-Rhône, de 1984 à 1988⁶). Dans un cas comme dans l'autre, les acteurs privés s'ouvrent peu au territoire et ne s'investissent pas dans la gouvernance, qui reste essentiellement publique⁷.

Dans le cas de Rousset précité, il y a en fait coexistence de deux problèmes productifs distincts, en strates. L'un est propre à une entreprise, Thomson-Composants, et correspond à une gouvernance privée; l'autre est relatif au tissu des petites entreprises nouvellement créées, de gouvernance publique pour tous les aspects d'aide à la création et plutôt privée collective pour les aspects "milieu" entre les entreprises essaimées (Garnier, 1991).

⁶ Nous ne disposons pas d'autre exemple à travers nos études de terrain et la nature du cas cité fait sans doute que cette occurrence reste plutôt atypique.

La spécialisation se traduit par l'intégration technique des entreprises, sur la base de la complémentarité de leurs activités/compétences. Elle se construit souvent autour d'une ou plusieurs entreprises leaders, parfois autour de l'exploitation d'une ressource naturelle. C'est le cas du site industriel gazier de Lacq en Aquitaine. Suite à la découverte du gisement gazier à la fin des années 50, le bassin devient un espace de spécialisation d'acteurs polarisés par la SNPA⁸, avec les grands groupes chimiques et pétroliers, d'une part, et un ensemble de PME dépendantes de sous-traitance et de maintenance, d'autre part. La spécialisation peut également être le résultat d'une construction entrepreneuriale dans le temps long de l'histoire et associe alors des acteurs privés dans des structures hiérarchiques bien définies. A Oyonnax, la forte hiérarchisation entre donneurs-d'ordre et sous-traitants de rangs 1 et 2 fonctionne essentiellement sur la base d'une proximité organisationnelle à laquelle correspond un positionnement respectif des différents acteurs (division du travail, spécialisations individuelles, rangs de sous-traitance ...). Il lui correspond une gouvernance essentiellement privée (privée pure ou privée collective).

La spécification, enfin, nécessite à la fois une densification institutionnelle (mise en réseau d'acteurs) et l'émergence de problèmes productifs susceptibles d'être résolus au plan territorial et autour desquels puisse s'amorcer le processus. L'unité Matra-Espace de Toulouse, par exemple, s'est ouverte sur son environnement local (partenariat Matra-CNES), au début des années 80, pour résoudre les problèmes de l'informatisation des satellites (logiciels embraqués, liaisons sol-bord...). Cette ouverture structurante a contribué à l'émergence d'un pôle informatique performant (sociétés de service et de logiciel). D'une manière générale, une impulsion générée par un ou plusieurs acteurs privés apparaît indispensable à un processus qui ne peut ainsi être de gouvernance publique pure. Mais en retour, l'initiative privée risque de brider le processus et de le ramener plus ou moins rapidement vers une simple spécialisation qui trouvera l'expression de son efficacité sur une base territoriale. Ici, l'intervention de pouvoirs publics, dans le cadre d'une gouvernance de type mixte, semble la voie la plus suggestive afin de mener à bien le processus et d'en maintenir l'efficacité par l'intermédiaire d'une "densification institutionnelle" (mise en relation d'acteurs, création de réseaux...). Si le technopôle de Lyon-Gerland a pu démarrer dans de bonnes conditions c'est avant tout parce qu'il y a eu conjonction d'une intervention publique (collectivités locales et CCI) et d'une mobilisation des acteurs privés (création d'une association des entreprises du site). Mais cette dynamique reste fragile et fortement dépendante de la conjoncture politique locale (le précédent mandat municipal a été marqué par un coup d'arrêt à ce développement). C'est beaucoup moins le cas à Grenoble, où les interrelations entre entreprises et acteurs de la

_

⁸ La SNPA (Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine) est devenue Société Nationale Elf Aquitaine en 1976, puis Elf Aquitaine en 1994 suite à sa privatisation.

recherche et de la formation font véritablement partie de la culture du tissu de microélectronique et ont permis à sa dynamique de perdurer en dépit des "affaires" qui ont secoué la classe politique locale. Reste toutefois qu'il n'est pas à exclure que la pérennité de la spécification puisse ne dépendre que d'un réseau d'acteurs et d'une gouvernance privée collective.

3.2. En deuxième lieu, l'interrogation porte sur le rapport local/global et, de manière corollaire, endogène/exogène.

L'agglomération peut se fonder soit sur l'attraction d'entreprises extérieures au territoire, soit sur la création interne. Le cas de la micro-électronique dans les Bouches-du-Rhône est par exemple révélateur d'un phénomène d'agglomération qui s'est appuyé sur un processus de création interne par essaimage à partir de l'entreprise motrice Thomson ST. L'attraction d'entreprises s'effectue quant à elle sur la base de ressources génériques et du jeu des primes compensatrices des prix relatifs des facteurs. Son efficacité résulte, toutes choses égales par ailleurs, en termes qualitatifs, de la qualité du marketing territorial et, en termes quantitatifs, du montant des aides mobilisables comme incitations à la localisation. Le cas du bassin de Longwy est révélateur d'un processus d'agglomération initié par une politique de marketing territorial visant à attirer des entreprises afin de renforcer un tissu qui perdait ses effectifs. Le manque de relais au niveau territorial limite les effets induits et expose le territoire au nomadisme des entreprises. En revanche, la création interne s'appuyant sur une diversité restreinte de ressources (activités existantes, formation, ...) limite nécessairement la variété des activités agglomérées et l'on peut poser ici la question de savoir s'il n'en résulte pas tôt ou tard la nécessité d'une convergence vers des modes plus ou moins partiels de spécialisation. D'elle et d'elle seule on peut attendre l'amorce d'une dynamique territoriale de création de ressources spécifiques, dynamique qui n'a en soi aucune raison de se voir amorcée par une entreprise "allogène" sans ébauche d'ancrage.

La spécialisation, en revanche, suppose une plus grande focalisation sur le territoire, dans la mesure où c'est la présence conjointe, dans le cadre d'une proximité géographique, d'activités complémentaires qui va garantir l'efficacité du processus. Mais la construction n'est pas exempte de toute hiérarchie et les acteurs dominants entretiennent le plus souvent un lien étroit avec le niveau global, duquel ils répercutent les contraintes au plan territorial. Nous avons par exemple relevé que le cas du bassin de Longwy était marqué par un processus de spécialisation où une activité dominante avait verrouillé les possibilités de redéploiement des ressources spécifiques dans la mesure où ce redéploiement aurait pu entamer les rentes à court terme des entreprises leader. Les contraintes extérieures de marché et de rente étaient donc très fortes dans ce cas. Ici aussi, l'évolution vers une plus grande spécification (c'est-à-dire une aptitude à

la flexibilité des combinaisons productives) et une moindre dépendance vis-à-vis du nomadisme des entreprises, suppose l'intervention des pouvoirs publics dans une gouvernance de type mixte.

La spécification enfin ne peut en aucun cas être le fait d'un territoire fermé. Elle suppose à la fois un fort embrayage territorial sur les normes et règles en vigueur au plan global (technologies, organisation de la production, produits, ...) et un "branchement" effectif des acteurs avec le niveau global (insertion dans des organisations industrielles, rapports clientsfournisseurs, accès aux marchés, relations de coopération, veille technologique, ...). Plus d'un exemple montre que des acteurs extérieurs au territoire considéré jouent souvent un rôle de premier plan dans l'amorce de la dynamique (délocalisation par l'Etat de l'Ecole Normale Supérieure à Lyon-Gerland ou du CNES à Toulouse) ou dans son entretien (décision de ST de construire un second complexe de recherche-industrialisation à Grenoble). Néanmoins, c'est bel et bien la façon dont les acteurs locaux alimentent ou non les sources endogènes de cette dynamique qui fait, en fin de compte, la différence (Grenoble semble ici avoir en la matière une "longueur d'avance" sur Lyon). En bref, la spécification suppose une proximité à la fois institutionnelle et organisationnelle dans le rapport local/global. A Lacq, l'effort vers un processus de spécification repose par exemple sur une densification institutionnelle née de l'apparition de réseaux d'acteurs à la fin des années 80 et au cours des années 90 (le Comité de Développement Industriel de Lacq associant les syndicats et les acteurs institutionnels locaux, l'Association Pôle Environnement, l'Instance Multipartite regroupant les institutions, les syndicats, Elf Aquitaine, et l'université de Pau...). La spécification, en outre, suppose l'existence d'un ensemble de ressources spécifiques qui distingue le territoire au sein du domaine industriel considéré. Finalement elle s'appuie sur une hybridation forte local/global qui requiert une mise en cohérence des divers niveaux de compromis entre acteurs et par conséquent une gouvernance mixte et puissante.

3.3. Ces remarques conduisent à la question du territoire pertinent, en relevant que dans la majeure partie des études de cas, voire dans la totalité, le ou les problèmes productif se doublent d'un problème territorial. Agglomération et spécification représentent, chacune à sa manière, ainsi que nous allons le voir, des logiques très ouvertes sur le champ des possibles.

L'agglomération est relative à un périmètre à géométrie variable, dépendant, en premier lieu de l'action des pouvoirs publics en termes d'aménagement (zones d'activités, infrastructures de communication, équipements...). Son extension est ensuite affaire de proximité géographique, modulée par la réalité des effets à distance des sources d'externalités pécuniaires. Ainsi, si l'accès à un courant électrique stabilisé n'est possible que sur les zones de distribution équipées, une plate-forme logistique, une gare ou un aéroport ont en revanche des effets dont l'intensité

est fonction des temps d'accès. En réalité l'agglomération se définit davantage en termes d'espace (espace urbain, espace aménagé, ...), c'est-à-dire de "réceptacle", plutôt qu'en termes de territoire, c'est-à-dire de construit.

Le territoire de la spécialisation est en revanche un espace construit ou en construction sur la base de la complémentarité des activités impliquées (proximité organisationnelle). Elle s'accompagne le plus souvent d'effets de polarisation autour d'une ou de plusieurs entreprises leaders ou d'un organisme phare (par exemple un organisme de recherche ou de formation de grande renommée) jouant un rôle d'acteur-clef. Ces effets, en même temps qu'ils renforcent les facilités de coordination entre acteurs (proximité organisationnelle et proximité géographique), sont souvent à l'origine d'une visibilité industrielle plus grande que dans un système plus diffus. Mais dans le même temps, la polarisation est génératrice d'effets d'éviction qui limitent les effets induits territoriaux et le niveau d'ancrage territorial.

Enfin, la spécification s'accompagne d'une nécessité d'ouverture du tissu industriel et technologique. L'implication dans des problèmes productifs nouveaux et l'accès à des ressources nouvelles suppose, partant de la spécialisation, l'élargissement à un territoire plus ouvert et sans doute plus flou (du bassin de Lacq à la zone Pau-Lacq-Orthez, de Rousset à l'Aire Métropolitaine Marseillaise ...).

3.4. Si l'on décline les différents modes de développement local comme ceci a été fait dans le cadre de cette étude, il apparaît que la particularité du processus de spécialisation qui a pu être mis en évidence par les études de terrain est celle de la vulnérabilité d'un tissu économique fondé sur une spécialisation forte. Partant d'une situation de spécialisation, l'ouverture de la combinatoire productive semble impliquer de pouvoir accéder, sur un plan territorial, à des activités/compétences nouvelles, donc d'engager une certaine diversification et, dans un premier temps, de mettre en place une logique d'agglomération sélective, comme c'est le cas à Lacq. En effet, la logique d'agglomération sélective qui prévaut actuellement à Lacq vise à attirer des entreprises dont les activités sont similaires et/ou complémentaires aux activités qui constituent des ressources potentiellement redéployables (chimie de spécialité, parachimie, agro-alimentaire...).

Les situations d'agglomération que l'on peut observer dans certains territoires méritent donc d'être analysées plus finement, une densité institutionnelle relativement faible - ou affaiblie - pouvant exprimer aussi bien l'aboutissement d'un processus de destruction territoriale que les prémices d'un nouveau processus de construction territoriale.

3.5. Il convient enfin de relativiser l'idée consistant à considérer la spécification comme un idéal-type et ceci principalement pour deux raisons qui tiennent dans le fait qu'une logique de spécification est coûteuse et qu'elle requiert du temps.

Tout d'abord donc la spécification, si elle constitue un niveau de construction territorial plus avancé, ne correspond pas au mode de développement local le plus rentable, au sens large du terme. Ainsi à Lyon-Gerland certaines activités restent à l'écart de la logique technopolitaine et on observe la coexistence de deux modes relatifs respectivement à la spécification et à l'agglomération. D'un autre côté, elle ne correspond pas toujours à une situation de plus grande efficacité en termes d'emplois, de volume d'activité directe et induite, de fiscalité. Ainsi, dans le cas de Grenoble, le sentiment demeure qu'un positionnement "trop" en amont technologique ne permet pas de capter des activités de production en série.

Ensuite la spécification, de par son inscription dans le temps long, est difficile à mettre en oeuvre dans des situations où l'urgence prime dans les préoccupations de l'action publique, notamment en termes de création d'emplois, comme dans le cas de Longwy. En outre, la mise en place d'un processus de spécification suppose que l'on soit à même de dégager historiquement des ressources spécifiques, mais libérées de leur strict contexte original, c'est-à-dire susceptibles d'un certain redéploiement.

3.6. Pour conclure, il est à noter combien, dans une dynamique de construction territoriale, chacun des trois modes de développement local, que sont l'agglomération, la spécialisation et la spécification, se trouve dans des situations d'imbrication logique avec les deux autres. Ainsi, aller vers davantage de spécification suppose, lorsque l'on part d'une situation d'agglomération, de sélectionner des axes structurants autour desquels construire une nouvelle logique combinatoire (grappes technologiques). Cela implique donc, dans un premier temps, de focaliser sur certaines activités, filières, combinaisons productives, donc de s'engager sur la voie d'une ou de plusieurs spécialisations (partielles) (Grenoble autour de l'informatique communicante, Aire Métropolitaine Marseillaise dans le champ de la carte-à-puce). Symétriquement, partant d'une situation de spécialisation, l'ouverture de la combinatoire productive semble impliquer de pouvoir accéder, sur un plan territorial, à des activités/compétences nouvelles, donc d'engager une certaine diversification et, dans un premier temps, de mettre en place une logique d'agglomération (sélective).

Mais le cercle n'est pas toujours vertueux. Les dynamiques de déconstruction sont souvent complexes et difficiles à contrecarrer. Elles sont parfois de nature endogène, lorsque les ressources spécifiques font défaut ou que des freins s'opposent à leur redéploiement ou lorsque

apparaissent des difficultés relatives à une densification institutionnelle et à la mise en place d'un mode de gouvernance approprié (Oyonnax). Elles sont parfois d'origine exogène, lorsque des ressources alternatives plus performantes ou moins coûteuses viennent concurrencer une ressource naturelle centrale (Gardanne, Lorraine), ou lorsque de nouvelles concurrences font irruption dans un contexte de globalisation plus prononcé (Pôle spatial toulousain, chantiers navals, délocalisations des donneurs-d'ordre et sous-traitants de rang 1 hors du site d'Oyonnax). Ce n'est certes pas l'accent principal qui a été mis dans l'optique de cette étude; mais il est certain que l'analyse de ces dynamiques du déclin mériterait en elle-même d'être davantage approfondie sur la base d'un problématique similaire à celle présentée ici, afin d'en mieux saisir les fondements et la façon de leur faire front plus efficacement.

Conclusion

La question fondamentale qui consiste à savoir *pourquoi* les agents économiques se rapprochent les uns des autres ne peut être dissociée de la question de savoir à *quel moment* se manifeste une dynamique de proximité (Lecoq, 1999).

Ainsi qu'il a été montré dans d'autres travaux (Colletis et alii, 1997), le processus d'ancrage territorial de la firme prend du temps. Ce temps est celui de l'histoire de la construction par la firme de son environnement territorial. Cependant, ce que nous soulignons *ici*, c'est que ce processus est bi-actif en ce sens que, ce faisant, la firme modifie son organisation et singulièrement son organisation interne. Ce résultat méthodologique confirme - en lui conférant une dimension spatiale - l'hypothèse développée par certains auteurs (Aoki, notamment) de l'"effet de miroir" existant entre coordination interne (à la firme) et coordination externe des activités.

Ce que la problématique présentée ici tend à montrer, en utilisant un dispositif de concepts intermédiaires, c'est que les relations de proximité permettent de construire un cadre collectif d'action susceptible de faire apparaître des solutions économiquement viables à des problèmes productifs inédits. Cette viabilité est étroitement dépendante de la capacité des acteurs publics et privés à coordonner leurs projets dans le temps, c'est-à-dire à exploiter des potentiels de complémentarité. Il n'y a donc pas de territoire en l'absence de problème productif puisque c'est à la faveur de ce problème productif que le potentiel ou la "promesse" de complémentarité se transforme en dynamique effective. C'est alors et alors seulement que se créent de nouvelles ressources, synonymes de croissance localisée. Cependant, comme le montre l'analyse des modes de gouvernance, certaines situations peuvent être également source d'irréversibilités et de blocage "institutionnel", et produire un comportement collectif des acteurs sous-optimal entravant les processus d'apprentissage.

Enfin, quelle que soit l'orientation de la configuration des activités productives qui caractérisent le territoire, nous avons cherché à montrer le rôle déterminant de la dynamique de gouvernance locale. Celle-ci peut naître, nous l'avons vu, soit d'une transformation "endogène" (évolution de la nature du problème productif à résoudre), soit d'une transformation des rapports local-global. La dynamique de la gouvernance locale peut correspondre à des adaptations organisationnelles mineures, sans que soient remis en cause les compromis institutionnels qui fondent la gouvernance locale, mais elle peut aussi - à l'inverse - conduire à des situations dans lesquelles les règles de coordination entre les acteurs sont modifiées.

La caractérisation de la logique dominante d'un territoire est finalement sans cesse à "reprendre" puisqu'elle demande de considérer en dynamique les interrelations existant entre la nature du problème productif et/ou territorial, la dimension globale et/ou locale de l'intervention stratégique des acteurs de la gouvernance, ainsi que la nature et la portée de leurs objectifs et intérêts. Il peut être ainsi identifié des "phases" dans lesquelles se réalisent une synchronisation relative des stratégies d'intervention et une mise en adéquation de leurs champs d'application telles que puisse se dessiner un "territoire pertinent" du problème et de sa solution. A certains moments, des variations dans l'un ou plusieurs de ces éléments peuvent amener une inflexion de cette logique dominante vers une autre, soit parce qu'un acteur important renonce à poursuivre dans la voie antérieure, soit parce que l'incapacité d'un ou plusieurs acteurs à dépasser les situations acquises et à anticiper entraîne un épuisement de la logique en oeuvre, soit parce que le relais n'est pas assuré après le "lâchage" d'une structure ou d'un individu, soit enfin parce qu'un nouvel acteur entre en jeu avec un poids suffisant pour modifier la donne initiale, etc. Une nouvelle phase de synchronisation et d'adéquation territoriale des interventions s'ouvre alors, qui se réalise ou ne se réalise pas. Ici la convergence temporelle est évidemment cosubstantielle de la convergence territoriale

BIBLIOGRAPHIE

BOYER R., SAILLARD Y. et alii (1995), *Théorie de la régulation : l'Etat des savoirs*, sous la direction de Boyer R. et Saillard Y., La découverte.

CGP (1995), L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques, Rapport de recherche coordonnné par J.B.Zimmermann, Commissariat Général du Plan, Paris, Juillet.

CGP (1998), Construction territoriale et dynamiques productives, Rapport de recherche coordonné par J.B.Zimmermann, Commissariat Général du Plan, Paris, Décembre.

COLLETIS G. et PECQUEUR B. (1993) : "Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3.

COLLETIS G., GILLY J.P., PECQUEUR B., PERRAT J. et ZIMMERMANN J.B., (1997) "Firmes et territoires : entre nomadisme et ancrage", *Espace et Sociétés*, n° spécial entreprise et territoire, n° 88 / 89, L'Harmattan, Paris.

GARNIER J. (1991), *Hautes technologies dans le Pays d'Aix*, Rapport pour la Ville d'Aix-en-Provence, Mimeo LEST.

GILLY J.P, LEROUX I. (1997), Vers une approche institutionnaliste de la dynamique des territoires : le cas de Lacq, Colloque ASRDLF, Lille, septembre.

GILLY J.P et PECQUEUR B. (1998), "Regolazione dei territori e dinamiche istituzionale di prossimità", *Revue Industria*, n°3, Bologne.

GILLY JP et WALLET F (1998), Proximités, hybridation et gouvernance locale : contribution à l'analyse des dynamiques territoriales, Colloque ASRDLF, Puebla, Septembre.

KIRAT T. et LUNG Y. (1997), "Apprentissage et dynamiques de proximité dans les processus d'innovation", Colloque de l'American Geography Association, Dallas, Mars.

KOOIMAN J.(1993), Modern Governance, Sage Publications, London, Newbury Park, New Delhi.

LECOQ B. (1999) "L'économie de la coordination *ex-ante* : les milieux innovateurs", à paraître, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*.

PERRAT J. (1997), "Une clé de lecture du rapport firmes / territoires : la notion d'externalité", *Espace et Sociétés*, n°88/89.

RERU (1993), Numéro spécial "Economie de Proximité", Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°3.

ZIMMERMANN J.B. (1998), "Nomadisme et ancrage territorial: propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes - territoires" *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 1998-2

Résumé:

L'approche que nous adoptons dans cet article s'inscrit dans une perspective de définition des modes de développement local et envisage les dynamiques de construction de ressources qui génèrent les avantages des territoires. La démarche est construite sur l'analyse des comportements des acteurs, de la nature des proximités sur lesquelles ils s'appuient et des modes de gouvernance territoriale qu'ils tendent à mettre en place. En nous référant aux trois grandes dimensions de la proximité: géographique, organisationnelle et institutionnelle, nous proposons une typologie des modes de développement local et nous jetons les bases d'une analyse de la dynamique institutionnelle des territoires, à travers la notion de gouvernance territoriale. Par la confrontation de ces élaborations conceptuelles à une série d'études de terrain, nous tentons enfin une esquisse davantage normative, en vue de pouvoir éclairer la mise en œuvre et la conduite de stratégies publiques de construction territoriale.

Mots-clefs: Territoire; Développement Local; Proximité; Gouvernance; Dynamique Institutionnelle

Abstract:

The approach we adopt in this paper consists of defining patterns of local development and considering the dynamics of the construction of resources that generate advantages for the territories. Progression is built on the analysis of the actors' behaviours, the nature of the proximities they are leaning on and the modes of governance they tend to set up. In accordance with the three main dimensions of proximity: geographical, organisational and institutional, we present a typology of local development patterns and we set the basis of the analysis of territories' institutional dynamics, through the notion of territorial governance. By confronting these conceptual propositions to a set of empirical studies, we finally attempt to construct a more normative outline with a view to enlightening the set up and running of public strategies of territorial construction.

Keywords: Territory; Local Development; Proximity; Governance; Institutional Dynamics